

8^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

26 – 30 septembre 2022, Budapest, Hongrie

“Renforcer la conservation des voies de migration dans un monde en mutation”

PROJET DE BUDGET POUR 2023-2025

Introduction

Conformément à l'article VI, paragraphe 8c de l'Accord, le budget et toute autre question relative aux dispositions financières de l'Accord sont adoptés à chaque session ordinaire de la Réunion des Parties (MOP).

Lors de la MOP7 en décembre 2018, les Parties ont adopté le budget triennal et le barème des contributions pour 2019-2021 par le biais de la Résolution 7.12 sur la base des critères et de l'approche recommandés par le Comité permanent :

- a) La contribution minimale a été maintenue à 2 000 euros ;
- b) La contribution de l'UE a été fixée au taux initial de 2,5 % ;
- c) Le plafond a été maintenu à 20 % ;
- d) Toutes les contributions qui seraient réduites par rapport à la MOP6 ont été gelées à leur montant actuel. Cela a permis de faire des « économies ».
- e) Les économies réalisées ont été utilisées pour diminuer les contributions des Parties qui, autrement, auraient représenté plus de 10 % du budget total ; les cotisations qui sont passées en dessous du montant adopté par la MOP6 grâce à cette démarche ont été gelées à nouveau et les économies réalisées ont servi à diminuer davantage les contributions les plus affectées (c'est-à-dire celles qui ont connu la plus forte augmentation) ;
- f) Il a été prévu que le retour au barème des quotes-parts de l'ONU soit mis en œuvre au cours d'une période de transition graduelle comprenant deux cycles de la MOP (six ans), période au cours de laquelle les Parties subissant une augmentation verraient leurs contributions augmenter progressivement d'année en année, soit respectivement de 30, de 33 et de 37 % ;
- g) Les contributions des nouvelles Parties devaient être versées au Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA, comme par le passé.

Par leur Résolution 7.12, les Parties contractantes ont en outre demandé « au Secrétariat d'élaborer une série de scénarios budgétaires pour examen ultérieur par les Parties à la 8^{ème} session de la Réunion des Parties sur la base des règles et règlements financiers et relatifs au personnel des Nations Unies, notamment du règlement financier du PNUE et d'autres textes administratifs promulgués par le Secrétaire général des Nations Unies ».

Par ailleurs, les Parties ont reconnu « *que tous les postes de rang P recommandés pour une revalorisation dans l'évaluation de la revalorisation entreprise en 2016 devraient être reconsidérés pour une revalorisation à la 8^{ème} session de la Réunion des Parties afin de répondre aux règles et règlements des Nations Unies* ».

Lors de sa 16^{ème} réunion du 4 au 6 mai 2021, le Comité permanent a conseillé de ne pas poursuivre le retour au barème des quotes-parts de l'ONU pendant une deuxième (et dernière) période transitoire en 2022-2024, mais - compte tenu de la situation financière difficile rencontrée par de nombreux pays en raison de la pandémie de COVID-19 - de maintenir la méthode utilisée lors de la MOP7 pour une autre période triennale et de reporter

le passage au barème des quotes-parts de l'ONU afin d'éviter des augmentations considérables pour certaines Parties causées par le retour au barème de l'ONU.

Les recommandations du Comité permanent en 2021 concernant le barème des contributions étaient les suivantes :

- Utiliser le barème actuel des quotes-parts des Nations Unies pour 2019-2021 ;
- Maintenir la contribution minimale à 2 000 EUR ;
- Maintenir le plafond à 20 % ;
- Geler toutes les contributions qui, en temps normal, auraient diminué.

La 8^{ème} session de la Réunion des Parties prévue en octobre 2021 a été reportée par les Parties contractantes par la Résolution Ex. 2 dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite. Par cette même procédure, les Parties ont adopté, par la Résolution Ex. 3 sur les questions financières et administratives, un budget pour 2022, qui a maintenu **toutes les contributions des Parties au même niveau que celui facturé pour l'année 2021.**

Sur la base de la Résolution 7.12 et des recommandations du Comité permanent relatives au barème des contributions, et compte tenu du report de la MOP8, le Secrétariat a préparé quatre scénarios budgétaires et des tableaux reflétant les contributions des Parties pour chaque scénario pour la nouvelle période budgétaire 2023-2025.

Actions demandées à la Réunion des Parties

La Réunion des Parties est invitée à examiner les scénarios élaborés et les tableaux des contributions, à prendre note du projet du programme de travail du Secrétariat pour 2023-2025 lié aux scénarios budgétaires et à adopter un budget pour 2023-2025 et le projet de la Résolution AEW/MOP8 DR12 sur les questions financières et administratives.

A. Scénarios budgétaires pour 2023-2025

Pour les différents scénarios décrits ci-dessous, le budget a été divisé selon les catégories suivantes (similaires au budget précédent pour la période 2019-2021 adopté par la Résolution 7.12) :

- Gestion générale
- Mise en œuvre de l'Initiative africaine
- Fonctionnement de la Réunion des Parties
- Fonctionnement du Comité technique
- Fonctionnement du Comité permanent
- Coûts relatifs au soutien du programme (13% de frais généraux du PNUE)

Scénario 1 : croissance nominale nulle (augmentation de 0 %)

Dans le scénario 1, aucune augmentation du budget total n'est prévue par rapport au budget global approuvé pour la période triennale 2019-2021. Les coûts salariaux standard de la CMS, tels qu'adoptés à la MOP7, ont été appliqués, y compris l'augmentation annuelle de 2 % pour tenir compte de l'impact de l'inflation sur les coûts statutaires du personnel (ces coûts salariaux standard sont maintenus dans tous les scénarios). En

conséquence, les coûts opérationnels doivent être réduits pour maintenir le budget total à un niveau de croissance nominale nulle. Les coûts opérationnels sont réduits au minimum dans ce scénario et permettront au Secrétariat de ne conserver que des services très basiques. Il convient de noter que les coûts liés à la mise en œuvre du système de planification des ressources de l'entreprise (ERP) UMOJA, couverts par les 13 % de frais généraux du PNUE dans le passé, sont désormais facturés directement par le PNUE au Secrétariat du PNUE/AEWA, séparément des frais généraux. Pour 2023-2025, le Secrétariat devra donc faire face à une dépense annuelle supplémentaire d'environ 17 000 EUR pour les coûts de mise en œuvre du système ERP UMOJA. Cette nouvelle dépense importante induit une baisse encore plus importante du budget disponible pour les coûts opérationnels dans ce scénario. Afin de maintenir le budget total au même niveau qu'en 2019-2021, les postes budgétaires pour les déplacements du personnel et pour l'organisation de la MOP9 ont été radicalement réduits, tandis qu'aucun budget n'est alloué pour les réunions des autres organes subsidiaires de l'AEWA (Comité permanent (StC) et Comité technique (TC)), que nous suggérons d'organiser à distance dans le cadre de ce scénario, si aucune participation volontaire n'est fournie pour le faire en présentiel. Cette suggestion est maintenue pour les réunions du Comité permanent dans tous les scénarios budgétaires pour des raisons d'économie. Le Secrétariat tient cependant à souligner que les réunions en présentiel sont toujours considérées comme l'option préférée pour les deux organes subsidiaires et en particulier pour le Comité technique, car le travail effectué par ses membres bénéficie énormément de ces occasions de se rencontrer et de discuter en personne de l'élaboration et de la mise en œuvre du très vaste plan de travail du Comité technique. Un financement a donc été prévu pour les réunions en présentiel du Comité technique, à la demande du Comité et de son président, dans le cadre des scénarios 2, 3 et 4.

En ce qui concerne le personnel du Secrétariat, ce scénario maintient les neuf postes¹ financés par le budget de base. Il convient toutefois de noter que le taux d'occupation de quatre de ces postes², grâce à des contributions volontaires et à des économies, a été augmenté et maintenu à un niveau plus élevé au cours des dernières années afin de pouvoir gérer la charge de travail. Aucune de ces augmentations des taux d'occupation n'est prise en compte dans le premier scénario, ce qui implique un risque élevé de voir disparaître ces emplois et ces taux d'occupation supplémentaires. Le budget à croissance nominale nulle présenté dans ce scénario implique en fait une « réduction réelle » en termes de fonctionnement du Secrétariat. Un poste supplémentaire³ a été entièrement financé par des contributions volontaires pendant 14 ans et est vacant depuis début 2021 en raison d'une suspension temporaire du financement jusqu'à ce que les divergences d'opinion entre les Parties contractantes sur le Plan d'action pour l'oie naine soient résolues à la MOP8. Ce scénario entraînera donc une diminution significative des ressources humaines disponibles pour le Secrétariat, en raison de l'incertitude quant aux éventuelles contributions volontaires pour le personnel au cours de la période 2023-2025.

Le scénario budgétaire 1 comporte donc un risque élevé que les tâches obligatoires et même le travail de base de l'AEWA ne puissent pas être réalisés, si les financements volontaires ne sont pas garantis. Les réunions se déroulant dans un format virtuel et le budget de déplacement étant très limité, il y aura moins de contacts personnels entre le Secrétariat, les organes de l'AEWA et le réseau au sens large. Le manque de financement dans ce scénario pourrait également affecter d'importants domaines de travail tels que la coordination du développement et de la mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce (ISSAPs), le soutien du Secrétariat au processus d'examen de la mise en œuvre ou la réalisation d'examens obligatoires pour la MOP9, qui ne recevront pas l'attention nécessaire dans une situation où le temps du personnel et les ressources financières sont limités au minimum. La situation de l'unité chargée de l'Initiative africaine (AIU) sera particulièrement précaire car les deux postes dépendent en partie de contributions volontaires (P-2 : 50 % ; G-5 : 30 %) alors que la mise en œuvre de l'Initiative africaine elle-même dépend beaucoup de ces ressources

¹ À temps plein ou à temps partiel, ce qui représente 7,3 postes équivalents temps plein.

² Coordinateur de l'Initiative africaine de 50 % à 100 %, assistant à la gestion du programme (Initiative africaine) de 50 % à 80 %, assistant à l'information de 50 % à 80 % avec 20 % supplémentaires financés par la CMS (100 %), assistant à la gestion du programme (SICU) de 80 % à 100 %.

³ Coordonnateur des plans d'action par espèce.

humaines pour collecter des fonds, mettre en œuvre et gérer les activités définies par le Plan d'action pour l'Afrique (PoAA).

Dans ce contexte, le Secrétariat tient à souligner que l'adoption d'un budget ne prévoyant pas de financement pour les mandats de base du Secrétariat aura pour conséquence le fait que tous les membres du personnel consacreront beaucoup de temps à des tâches liées à la collecte de fonds et à la gestion des contributions volontaires qui permettront l'exécution de ces mandats. Les contributions volontaires sont de plus en plus difficiles à obtenir, notamment pour les frais de personnel, ce qui rend les efforts de collecte de fonds de plus en plus longs et débouche sur une situation où la structure de l'équipe elle-même et la mise en œuvre de la plupart des tâches entre les sessions se trouvent dans un état constant d'incertitude.

Bien que les contributions volontaires à la réalisation des activités soient très importantes pour leur mise en œuvre, il faut bien comprendre que celles-ci ne remplaceront pas la nécessité de disposer d'un personnel en charge du domaine de travail concerné. Ce sont surtout les travaux de mise en œuvre menés par l'unité chargée de la science, de la mise en œuvre et de la conformité (SICU) et par l'unité chargée de l'Initiative africaine (AIU) qui tireront profit de la décision des Parties contractantes d'adopter un budget visé par les scénarios 2 à 4.

Scénario 2 : croissance réelle nulle (+ 6,1 % par rapport au scénario 1)

Croissance nominale nulle
+ 2 % par an selon le taux d'inflation estimé, en tenant compte des dotations supplémentaires suivantes :
<ul style="list-style-type: none">• 30 % pour l'assistant à la gestion du programme AIU (G-5)• 30 % pour l'assistant à l'information (G-5)• 20 % pour l'assistant à la gestion du programme SICU (G-5) à partir de 2025

Ce scénario vise à couvrir la perte de pouvoir d'achat due à l'inflation et peut être considéré comme celui de la croissance réelle nulle. En appliquant le taux de 2 % par an pour la période de 2022 à 2025, on obtient une augmentation totale de 6,1 % par rapport au scénario 1. Le Secrétariat tient à souligner la nécessité de ne pas tenir compte de l'inflation réelle actuelle de 7 % par an, afin de maintenir le budget du scénario 2 le plus bas possible.

Le scénario 2 comprend tous les éléments du scénario 1 et réduit certains risques décrits dans le scénario 1.

Budget opérationnel

Comme dans le scénario 1, les dépenses annuelles supplémentaires estimées à 17 000 euros pour les coûts liés à la mise en œuvre du système ERP UMOJA limitent les possibilités du scénario 2. Toutefois, afin de réduire les risques mis en évidence dans le scénario 1, le Secrétariat propose d'allouer un montant plus élevé pour les salaires des fonctionnaires de rang G. Grâce à une augmentation globale de 6,1 %, le présent scénario prévoit également un meilleur budget pour les déplacements officiels, pour le fonctionnement de la Réunion des Parties et pour de légères augmentations des autres postes budgétaires opérationnels. Il permet également d'allouer des fonds pour l'organisation de deux réunions en présentiel sur les trois réunions intersessions du Comité technique, ce qui représente une amélioration certaine par rapport au scénario 1.

Accroissement du taux d'occupation des fonctionnaires de rang G dans le cadre du budget de base de l'AEWA.

Enfin, le scénario 2 permet de procéder à une augmentation progressive du temps de travail des fonctionnaires de rang G, ce qui reflète leur situation de travail « réelle » actuelle dans le cadre du budget de base au cours de la période triennale : il est proposé de maintenir les postes d'assistant à l'information et d'assistant à la gestion du programme (AIU) au taux d'occupation actuel « réel », à savoir 100 % et 80 % respectivement, à partir de l'année 2023 ; cela est possible grâce à une augmentation de 30 % de l'allocation du budget de base pour les

deux postes⁴. En outre, il est suggéré de prévoir une augmentation budgétaire de 20 % pour maintenir le poste d'assistant à la gestion du programme (SICU) à 100 % à partir de 2025. Ces postes correspondent à des aspects clés du programme de travail du Secrétariat, directement liés au mandat conféré au Secrétariat par l'Accord et la Réunion des Parties. L'impossibilité d'obtenir des contributions volontaires pour soutenir le fonctionnement de ces postes à leurs niveaux actuels mettrait en péril la continuité de ce soutien essentiel, car il devient de plus en plus difficile de collecter des fonds pour les frais de personnel. Cela aura également un impact négatif sur la garantie du fonctionnement et de la planification du Secrétariat (et des membres du personnel).

Scénario 3 : consolidation de la composition actuelle du personnel (+ 19,9 % par rapport au scénario 2)

Croissance réelle nulle
+ revalorisation du secrétaire exécutif au rang P-5
+ revalorisation du chef de la SICU au rang P-4
+ revalorisation du responsable de l'appui au secrétaire exécutif au rang P-3
+ revalorisation du responsable de l'information au rang P-3
+ 50 % pour le coordonnateur de l'Initiative africaine (+ revalorisation au rang P-3)
+ 20 % pour l'assistant à la gestion du programme SICU (G-5) en 2023 et 2024

Le scénario 3 prévoit une augmentation de 19,9 % par rapport au scénario 2.

Les deux principaux domaines d'amélioration suivants ont été retenus dans ce scénario, afin de se conformer aux règles et règlements des Nations Unies et de consolider la composition du personnel du Secrétariat pour maintenir la qualité et la quantité actuelles du travail fourni par le Secrétariat tout au long de la période 2023-2025 :

1. Revalorisation des postes sous-évalués des fonctionnaires de rang P

Dans leur Résolution 7.12, paragraphe 21, les Parties ont reconnu « *que tous les postes de rang P recommandés pour une revalorisation dans l'évaluation de la revalorisation entreprise en 2016 devraient être reconsidérés pour une revalorisation à la 8^{ème} session de la Réunion des Parties, afin de répondre aux règles et règlements des Nations Unies* ».

Il est suggéré d'inclure ces revalorisations dans ce scénario qui prévoit la consolidation complète de l'équipe du Secrétariat. Actuellement, tous les postes du Secrétariat de l'AEWA de rang P financés par le budget de base sont sous-évalués⁵, ce qui est probablement un cas unique parmi tous les secrétariats des Accords environnementaux multilatéraux.

2. Accroissement du taux d'occupation des fonctionnaires de rang P et de rang G dans le cadre du budget de base de l'AEWA

Afin de maintenir l'ensemble de ses effectifs « réels » actuels, il est nécessaire de faire passer le poste de coordinateur de l'Initiative africaine de 50 % à 100 % dans le budget de base. Ce poste a été occupé à 100 % depuis sa création en 2008, grâce à des contributions volontaires obtenues auprès de diverses sources. Les postes en lien avec l'Initiative africaine relèvent de l'article VIII(d) de l'Accord et des Résolutions 4.9 et 5.9. Ce scénario prévoit également l'augmentation du taux d'occupation du poste d'assistant à la gestion du programme (SICU) à partir de 2023.

⁴ Pour le poste d'assistant à l'information, 20 % sont financés par le Secrétariat de la CMS.

⁵ Le responsable de l'information P2 ne fait plus office de coordinateur de l'équipe IMCA et la nouvelle description de son poste sera classifiée par le PNUE/UNON pour confirmer la revalorisation recommandée en 2016. La classification de ce poste est attendue avant la réunion des Parties.

Ce scénario permettra à l'ensemble du Secrétariat, et en particulier à l'unité chargée de l'Initiative africaine, de bénéficier d'une sécurité de planification en termes d'aide générale, et permettra à toutes les unités de se concentrer sur le travail programmatique de base.

Scénario 4 : consolidation de l'équipe actuelle du Secrétariat et renforcement de l'unité chargée de la science, de la mise en œuvre et de la conformité (SICU) (+ 24,4 % par rapport au scénario 3)

Croissance réelle nulle
+ revalorisation du secrétaire exécutif au rang P-5
+ revalorisation du chef de la SICU au rang P-4
+ revalorisation du responsable de l'appui au secrétaire exécutif au rang P-3
+ revalorisation du responsable de l'information au rang P-3
+ 50 % pour le coordonnateur de l'Initiative africaine (+ revalorisation au rang P-3)
+ 20 % pour l'assistant à la gestion du programme SICU (G-5) en 2023 et 2024
+ 100 % pour le responsable adjoint chargé de l'aide au Comité technique (P-2) - à partir de juillet 2023
+ 100 % pour le responsable des espèces (P-3) – à partir de juillet 2023
+ 100 % pour le responsable de la conformité (P-3) – à partir de juillet 2024

Le scénario 4 prévoit une augmentation de 24,4 % par rapport au scénario 3. La raison d'être de ce scénario est de présenter l'ensemble des besoins du Secrétariat en termes de capacité en personnel, pour pouvoir assurer le suivi d'une grande majorité des tâches obligatoires dans le cadre de l'Accord et des Résolutions de la Réunion des Parties. À cet égard, il est suggéré, en plus des changements prévus dans les scénarios 2 et 3, de créer les trois postes supplémentaires suivants dans l'unité chargée de la science, de la mise en œuvre et de la conformité, pour les domaines de travail qui sont directement liés à la mise en œuvre de l'Accord et aux missions essentielles du Secrétariat. Le scénario 4 augmentera considérablement le soutien à la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2019-2027 (voir document AEWA/MOP 8.11).

- Il est proposé de créer un **poste de fonctionnaire chargé de l'aide au Comité technique (P-2)** à partir de la mi-2023 pour soutenir et faciliter le travail du Comité technique, ainsi que pour organiser et assurer le déroulement de ses réunions, qui sont confiées au Secrétariat en vertu de l'article VIII(a) de l'Accord. Ce soutien supplémentaire devrait également libérer du temps de travail pour le chef d'unité, qui pourrait se concentrer davantage sur le travail stratégique et la mise en œuvre du Plan stratégique, comme le montre le projet de programme de travail du Secrétariat pour 2023-2025 (voir annexe 2 ci-après).
- Deuxièmement, il est suggéré d'allouer, dans le budget de base, des fonds pour le poste de **responsable des espèces (P-3)** dont l'objectif principal est de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action par espèce. Ce poste a été assuré pendant 14 ans (2007-2021) grâce aux contributions volontaires reçues du gouvernement norvégien pour la coordination du Plan d'action pour l'oie naine. Ce poste est malheureusement vacant depuis mars 2021 en raison de la suspension du financement. La coordination du développement et de la mise en œuvre des plans d'action par espèce est une tâche confiée au Secrétariat, en vertu du paragraphe 2.2.1 de l'annexe 3 de l'AEWA (Plan d'action). Ce poste supplémentaire de rang P-3 devrait également permettre de libérer du temps de travail pour le Chef de l'unité, qui pourrait ainsi se concentrer davantage sur le travail stratégique et la mise en œuvre du Plan stratégique.
- Enfin, il est suggéré d'établir un **programme de conformité** en intégrant un **poste à plein temps de rang P-3** au sein du Secrétariat afin de mettre en œuvre le programme et d'améliorer la réalisation globale et le degré de conformité dans toute la zone de l'Accord (voir art. II, III et VIII (c) de l'Accord) et de s'occuper également d'autres mandats essentiels du Secrétariat conformément à l'article VIII(e) de l'Accord et aux paragraphes 7.3, 7.4 et 7.5 de l'annexe 3 de l'AEWA (Plan d'action). L'analyse des

rapports nationaux présentés à la MOP7 en 2018 et l'évaluation finale de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2009-2018 ont démontré le faible niveau de conformité des Parties aux dispositions de l'Accord (par exemple, seulement 12 % des Parties ont déclaré une protection complète de toutes les populations de la colonne A). Un tel poste ne peut pas dépendre du financement volontaire de pays individuels, car cela pourrait créer un conflit, par exemple entre les Parties donatrices et les Parties impliquées, dans des cas relatifs à l'examen de conformité, notamment dans le cadre de la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre de l'AEWA (IRP). Ce poste supplémentaire de rang P-3 devrait également permettre de libérer du temps de travail pour le Chef de l'unité, qui pourrait ainsi se concentrer davantage sur le travail stratégique et la mise en œuvre du Plan stratégique. La mise en place d'un programme de conformité et d'un poste de **responsable de la conformité** est considérée comme essentielle pour améliorer l'exécution et les progrès vers la réalisation des objectifs de l'Accord.

Conclusion :

Le Secrétariat est bien conscient que les scénarios 3 et 4 augmenteront les contributions de nombreuses Parties. Toutefois, ils doivent être attentivement examinés en détail, car ce sont les seuls scénarios qui permettent au Secrétariat de se conformer aux règles et règlements des Nations Unies (revalorisation des postes de rang P) et d'assurer la mise en œuvre des missions obligatoires résultant de l'Accord et de son Plan d'action (notamment en mettant en place l'unité chargée de l'Initiative africaine, en coordonnant le développement et la mise en œuvre des ISSAP et en établissant un programme de conformité).

Il convient de noter que le fait de lier les postes à des sources de financement volontaire différentes/changeantes crée un risque élevé pour le Secrétariat de ne pas pouvoir réaliser certaines activités par manque de fonds. La prise en charge de ces postes dans le budget de base, comme le proposent les scénarios 3 et 4, libérera également de précieux efforts de collecte de fonds pour les activités directement liées à la mise en œuvre de l'Accord.

Tableaux 1 - 5 : Aperçu des coûts pour les postes individuels ajoutés dans chaque scénario (en euros)

Scénario 1:

Catégorie du personnel professionnel							
N°	Titre de poste	Grade du poste (2023-2025)	Pourcentage approuvé	2023	2024	2025	Total Triennium
1	Secrétaire exécutif	P4	100%	172.155	175.598	179.110	526.863
2	Chef de l'unité Science, Mise en oeuvre et Conformité	P3	100%	144.297	147.183	150.127	441.607
3	Administrateur de l'Information	P2	100%	117.741	120.096	122.498	360.335
4	Administratrice auprès du Secrétaire exécutif	P2	100%	117.741	120.096	122.498	360.335
5	Coordinatrice de l'Initiative africaine	P2	50%	58.871	60.048	61.249	180.167
Total des coûts standards du personnel professionnel				610.805	623.021	635.481	1.869.307
Catégorie du personnel de soutien							
6	Assistante administrative	G5	100%	75.195	76.699	78.233	230.127
7	Assistante gestionnaire de programme (SICU)	G5	80%	60.156	61.359	62.586	184.101
8	Assistante de l'Information	G5	50%	37.597	38.349	39.116	115.063
9	Assistante gestionnaire de programme (AI)	G5	50%	37.597	38.349	39.116	115.063
Total des coûts standards du personnel de soutien				210.546	214.757	219.052	644.354
Grand Total				821.351	837.778	854.533	
				2.513.661			

Scénario 2:

Catégorie du personnel de soutien													
N°	Titre de poste	Grade de poste	Pourcentage actuel	Augmentation du pourcentage proposée	Coûts des postes avec pourcentages actuels			Coûts des postes avec pourcentages augmentés			Différence		
					2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
1	Assistante administrative	G5	100%	0%	75.195	76.699	78.233	75.195	76.699	78.233	-	-	-
2	Assistante gestionnaire de programme (SICU)	G5	80%	20%	60.156	61.359	62.586	60.156	61.359	78.233	-	-	15.647
3	Assistante de l'Information	G5	50%	30%	37.597	38.349	39.116	60.156	61.359	62.586	22.559	23.010	23.470
4	Assistante gestionnaire de programme (AI)	G5	50%	30%	37.597	38.349	39.116	60.156	61.359	62.586	22.559	23.010	23.470
Total des coûts standards du personnel de soutien					210.545	214.756	219.051	255.663	260.776	281.638	45.118	46.020	62.587

Scénario 3:

Catégorie du personnel de soutien													
N°	Titre de poste	Grade de poste	Pourcentage actuel	Augmentation du pourcentage proposée	Coûts des postes avec pourcentages actuels			Coûts des postes avec pourcentages augmentés			Différence		
					2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
1	Assistante administrative	G5	100%	0%	75.195	76.699	78.233	75.195	76.699	78.233	-	-	-
2	Assistante gestionnaire de programme (SICU)	G5	80%	20%	60.156	61.359	62.586	75.195	76.699	78.233	15.039	15.340	15.647
3	Assistante de l'Information	G5	50%	30%	37.597	38.349	39.116	60.156	61.359	62.586	22.559	23.010	23.470
4	Assistante gestionnaire de programme (AI)	G5	50%	30%	37.597	38.349	39.116	60.156	61.359	62.586	22.559	23.010	23.470
TOTAL G Staff Standard Cost					210.545	214.756	219.051	270.702	276.116	281.638	60.157	61.360	62.587

Catégorie du personnel professionnel														
N°	Titre de poste	Grade de poste actuel	Pourcentage actuel	Promotion proposée	Augmentation du pourcentage proposée	Postes actuels			Postes après promotion/ augmentation de pourcentage			Différence		
						2023	2024	2025	2023	2024	2025	2023	2024	2025
1	Secrétaire exécutif	P4	100%	P5	0%	172.155	175.598	179.110	201.102	205.124	209.227	28.947	29.526	30.117
2	Chef de l'unité Science, Mise en oeuvre et Conformité	P3	100%	P4	0%	144.297	147.183	150.127	172.155	175.598	179.110	27.858	28.415	28.983
3	Administrateur de l'Information	P2	100%	P3	0%	117.741	120.096	122.498	144.297	147.183	150.127	26.556	27.087	27.629
4	Administratrice auprès du Secrétaire exécutif	P2	100%	P3	0%	117.741	120.096	122.498	144.297	147.183	150.127	26.556	27.087	27.629
5	Coordinatrice de l'Initiative africaine	P2	50%	P3	50%	58.871	60.048	61.249	144.297	147.183	150.127	85.427	87.135	88.878
TOTAL P Staff Standard Cost						610.805	623.021	635.481	806.149	822.272	838.717	195.344	199.251	203.236

Scénario 4 Addition de trois postes :

Catégorie personnel professionnel							
	Titre de poste	Grade	Pourcentage	2023	2024	2025	Total
1	Coordinateur des plans d'action par espèce	P3	100%	72.149	147.183	150.127	369.459
2	Administrateur de la Conformité	P3	100%		73.592	150.127	223.719
3	Administrateur associé du Comité technique	P2	100%	58.871	120.096	122.498	301.465
	Total coûts standard personnel professionnel			131.020	340.871	422.752	894.643

De plus amples détails pour chaque scénario sont fournis à l'annexe 1.

B. Barème des contributions pour 2023-2025

Lors de la MOP7, le budget pour 2019-2021 a été adopté selon un barème des contributions qui reprend le barème des quotes-parts de l'ONU, comme prévu principalement par l'Accord, mais avec une période de transition progressive prévue sur deux cycles consécutifs de la MOP (six ans). Le barème de l'ONU de 2016-2018 a été utilisé pour les calculs car celui de 2019-2021 n'avait pas encore été approuvé par l'AG de l'ONU lors des négociations à la MOP7. En même temps, le plafond de 20 % a été maintenu ainsi que la contribution minimale de 2 000 euros, tandis que les contributions qui auraient diminué ont été gelées au profit des contributions croissantes, permettant ainsi une transition plus douce. Ainsi, le barème des contributions adopté pour la répartition du budget triennal 2019-2021 représentait une version modifiée du barème de l'ONU et intégrait les critères susmentionnés.

L'application stricte du barème des quotes-parts des Nations Unies pour le budget 2023-2025 entraînerait des augmentations considérables pour un certain nombre de Parties, même si le budget était maintenu à un niveau de croissance nominale nulle. Cela pourrait éventuellement conduire à l'adoption d'un budget inférieur à celui adopté à la MOP7, si aucun accord n'était trouvé à la MOP8. D'autres pays bénéficieraient toutefois de l'application stricte du barème des quotes-parts des Nations Unies, même s'ils étaient disposés à maintenir le niveau actuel d'engagement financier tel qu'indiqué lors des discussions du groupe de travail financier à la MOP7.

Vu les contraintes financières globales actuelles auxquelles sont confrontés tous les gouvernements dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Comité permanent a décidé de maintenir les critères appliqués lors de la MOP7 et de reporter la deuxième étape vers la pleine application du barème de l'ONU et de réévaluer la situation budgétaire et la possibilité d'un passage complet au barème de l'ONU avant la MOP9 (décision du comité permanent lors de sa 16ème réunion). Le choix d'un barème pour 2023-2025 qui n'aurait pas d'impact négatif sur le budget total à partager entre les Parties sera crucial pour le fonctionnement futur de l'Accord.

Comme base de calcul des contributions individuelles des Parties à adopter à la MOP8, le Secrétariat a utilisé le barème des contributions des Nations Unies 2022-2024, qui déterminera également la répartition des contributions au budget de base de l'AEWA pour l'année 2025, étant donné qu'un nouveau barème pour 2025-2027 ne sera disponible qu'à la fin de 2024. Il convient de noter que l'application du barème des Nations Unies 2022-2024 entraîne en soi une augmentation pour certains pays par rapport au barème 2016-2018 utilisé pour les calculs lors de la MOP7, en raison de leurs performances économiques. Cela explique des augmentations considérables pour quelques cas individuels dans le scénario 2, malgré une hausse budgétaire qui reste modérée.

L'**annexe 1** fournit pour chaque scénario budgétaire un tableau indiquant les contributions calculées sur la base des critères déjà appliqués à la MOP7.

Dans le cadre du **scénario 1**, toutes les contributions seront maintenues avec les mêmes montants que ceux adoptés lors de la MOP7, à l'exception de l'Algérie et du Nigeria, qui avaient tous deux bénéficié d'un seuil de 50 % appliqué à titre exceptionnel et compensé par un prélèvement de 6 000 euros sur la réserve du fonds d'affectation spéciale lors de la MOP7.⁶ Il convient de noter que la méthode appliquée permet de réaliser des « économies » de 18 000 euros, car dans le cas contraire, les contributions de certaines Parties seraient inférieures aux montants adoptés lors de la MOP7. En plus des 18 000 euros « économisés », ce scénario permet de faire une autre économie de 24 000 euros, résultant des contributions des quatre nouvelles Parties qui ont adhéré à l'Accord depuis la MOP7

⁶ Les Parties ont décidé par la Résolution 7.12 « de fixer un plafond d'augmentation de 100 % pour les contributions de toutes les Parties pendant la période de transition vers le barème des contributions de l'ONU, à l'exception de l'Algérie et du Nigeria, dont l'économie est basée sur le pétrole, pour lesquels un plafond de 50 % est appliqué à titre exceptionnel par rapport au budget 2019-2021, et à compenser par un prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA (AWL) de 6 000 euros ».

(Arménie, Malawi, Serbie, Turkménistan). Ces deux « économies » sont cependant entièrement absorbées par les coûts supplémentaires facturés par le PNUE pour la mise en œuvre du système ERP UMOJA.

Dans le **scénario 1**, aucune Partie ne verra ses contributions dépasser celles de la MOP7, à l'exception de l'Algérie et du Nigeria (voir explication ci-dessus). Il n'y aura pas non plus de contributions diminuées.

Dans le **scénario 2**, vingt (20) Parties (y compris l'UE) verront leurs contributions augmenter au profit du budget de base de l'AEWA. Il n'y aura aucune « économie », mais il n'y aura pas non plus de prélèvement sur la réserve du fonds spécial.

Dans le cadre du **scénario 3**, vingt-neuf (29) Parties (y compris l'UE) devront augmenter leurs contributions au profit du budget de base de l'AEWA, en accordant une attention particulière à l'Initiative africaine. Il n'y aura aucune « économie », mais il n'y aura pas non plus de prélèvement sur la réserve du fonds spécial.

L'application du **scénario 4** entraînera une augmentation pour 33 Parties (y compris l'UE) au profit du budget de base de l'AEWA, en tenant compte de la réalisation de la multitude d'exigences et de mandats de l'AEWA. Il n'y aura aucune « économie » et aucun prélèvement sur la réserve du fonds spécial.

Résumé des scénarios 2 – 4 : les scénarios 2 à 4 entraînent des augmentations pour certaines Parties au profit du budget de base de l'AEWA. Aucune partie ne sera concernée par des contributions inférieures à celles de la MOP7. Aucun prélèvement de la réserve du fonds spécial n'est prévu dans les quatre scénarios. Toutefois, un plafond d'augmentation de 60 % ou 100 %, par exemple, pourrait être envisagé, afin de répartir plus équitablement les augmentations entre les parties dans les scénarios 2 à 4.

C. Projet de programme de travail du Secrétariat pour 2023-2025

Le Secrétariat a élaboré le projet de programme de travail présenté à l'annexe 2, à la demande du Comité permanent lors de sa 19^{ème} Réunion (27 septembre 2021). L'objectif du programme de travail est de fournir aux Parties contractantes un aperçu des mandats du Secrétariat qui pourraient être mis en œuvre à la lumière des différents scénarios budgétaires. Nous espérons que cet élément d'information facilitera la discussion sur le budget et le processus de prise de décision lors de la MOP8.

Le projet de programme de travail résume tous les mandats reçus par le Secrétariat en vertu du texte de l'Accord et de son Plan d'action, ainsi que des Résolutions et d'autres documents stratégiques et décisions prises depuis la MOP1 (dans la mesure où ils sont encore valides). Une liste complète des mandats et des tâches a été débattue lors de la 21^{ème} réunion du Comité permanent et a servi de base au présent résumé.

Le premier tableau de l'annexe 2 reflète la situation du personnel dans le cadre des scénarios budgétaires 1 et 2 respectivement, tandis que le second tableau présente la situation dans le cadre des scénarios budgétaires 3 et 4 (trois postes supplémentaires étant intégrés pour le scénario 4) par rapport aux mandats.

Le Secrétariat souhaite souligner que le nombre de mandats mis en œuvre en 2023-2025 dépendra fortement de la situation du personnel en 2023-2025, car d'importants domaines de travail créés dans le cadre des mandats nécessiteront une attention ciblée et pourraient souffrir d'un manque de capacité du personnel. Les contributions volontaires à la mise en œuvre des activités sont toujours importantes et très appréciées par le Secrétariat, mais elles ne peuvent pas remplacer la nécessité de disposer d'un personnel en charge du domaine de travail concerné. Ce sont surtout les travaux de mise en œuvre menés par l'unité chargée de la science, de la mise en œuvre et de la conformité (SICU) et par l'unité chargée de l'Initiative africaine (AIU) qui tireront profit de la décision des Parties contractantes d'adopter un budget visé par les scénarios 3 et 4.

Enfin, il convient de noter que le programme de travail devra probablement être modifié au cours de la période triennale. Par exemple, en cas de grippe aviaire hautement pathogène, le Secrétariat pourrait avoir besoin de mobiliser du personnel pour répondre à une situation d'urgence de ce type. Toute modification pendant la période entre les sessions sera discutée avec le Comité permanent et c'est lui qui, en fin de compte, prendra les décisions.

Annex 1 : Scénarios budgétaires 2023-2025

Scénario 1: Croissance nominale nulle (0 % croissance)

BL	Rubrique budgétaire	2023	2024	2025	TOTAL
		EUR	EUR	EUR	EUR
	GESTION GÉNÉRALE				
1107	Personnel professionnel	610.805	623.021	635.481	1.869.307
1305	Personnel de soutien	210.546	214.757	219.052	644.354
1201	Traducteurs	6.000	6.000	27.531	39.531
1601	Voyages officiels du personnel de l'AEWA	9.000	11.000	11.000	31.000
3201	Formation du personnel	2.040	2.081	2.122	6.243
4101	Diverses fournitures de bureau	4.080	4.162	4.245	12.486
4201	Équipement de bureau	6.120	6.242	6.367	18.730
4301	Loyer et frais d'entretien	-	-	-	-
4302	Prestataire de services IT	30.000	31.000	32.000	93.000
4303	Coûts GSDM (Umoja)	16.972	16.972	16.972	50.917
5101	Fonctionnement/entretien des ordinateurs, photocopieuses & autres	5.100	5.300	5.400	15.800
5201	Production de documents (externe)	-	-	-	-
5203	Matériel de référence	-	-	-	-
5301	Téléphone, Fax	5.200	5.302	5.406	15.908
5302	Frais postaux et divers	2.550	2.601	2.653	7.804
5303	Frais bancaires	102	104	106	312
	Sous-total	908.515	928.542	968.336	2.805.392
	MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE AFRICAINE				
2203	Projets du Fonds de petites subventions dans les pays d'Afrique	-	-	-	-
2204	Mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Afrique	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	SERVICES POUR LES RÉUNIONS DES PARTIES				
1204	Rédacteurs du rapport	-	-	-	-
1205	Traducteurs	-	-	29.263	29.263
1220	Consultance pour la MOP (1 étude)	-	-	-	-
1602	Voyages du personnel pour se rendre à la MOP	-	-	-	-
2201	Organisation de la MOP	-	-	-	-
5201	Production de documents (externe)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	29.263	29.263
	SERVICES POUR LE COMITÉ TECHNIQUE				
1204	Rédacteurs de rapports	-	-	-	-
1205	Interprètes	-	-	-	-
3302	Réunions du TC (voyages/indemnités journalières/ coûts organisationnels)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	SERVICES POUR LE COMITÉ PERMANENT				
1204	Rédacteurs de rapports	-	-	-	-
1205	Interprètes	-	-	-	-
3303	Réunion du StC (voyages/indemnités journalières/ coûts organisationnels)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	TOTAL	908.515	928.542	997.599	2.834.655
	13 % Dépenses d'appui aux programmes	118.107	120.710	129.688	368.505
	TOTAL À PARTAGER PAR LES PARTIES	1.026.622	1.049.252	1.127.286	3.203.160

Contributions des parties contractantes sous scénario 1:

N°	Partie	Barème de l'ONU 2022-2024	MOP7 (2019-2021)	MOP8 (2023-2025)	MOP8 (par année)
1	Afrique du Sud	0,244	32 917	32 917	10 972
2	Albanie	0,008	6 000	6 000	2 000
3	Algérie	0,109	9 000	12 000	4 000
4	Allemagne	6,111	542 837	542 837	180 946
5	Ancienne République Yougoslave de Macédoine	0,007	6 000	6 000	2 000
6	Arménie	0,007	0	6 000	2 000
7	Bélarus	0,041	6 000	6 000	2 000
8	Belgique	0,828	80 032	80 032	26 677
9	Bénin	0,005	6 000	6 000	2 000
10	Botswana	0,015	6 000	6 000	2 000
11	Bulgarie	0,056	6 000	6 000	2 000
12	Burkina Faso	0,004	6 000	6 000	2 000
13	Burundi	0,001	6 000	6 000	2 000
14	Chypre	0,036	6 000	6 000	2 000
15	Congo	0,005	6 000	6 000	2 000
16	Côte d'Ivoire	0,022	6 000	6 000	2 000
17	Croatie	0,091	8 953	8 953	2 984
18	Danemark	0,553	68 796	68 796	22 932
19	Djibouti	0,001	6 000	6 000	2 000
20	Egypte	0,139	13 746	13 746	4 582
21	Espagne	2,134	220 925	220 925	73 642
22	Estonie	0,044	6 000	6 000	2 000
23	Eswatini	0,002	6 000	6 000	2 000
24	Ethiopie	0,01	6 000	6 000	2 000
25	Finlande	0,417	51 585	51 585	17 195
26	France	4,318	413 184	413 184	137 728
27	Gabon	0,013	6 000	6 000	2 000
28	Gambie	0,001	6 000	6 000	2 000
29	Géorgie	0,008	6 000	6 000	2 000
30	Ghana	0,024	6 000	6 000	2 000
31	Guinée	0,003	6 000	6 000	2 000
32	Guinée Équatoriale	0,012	6 000	6 000	2 000
33	Guinée-Bissau	0,001	6 000	6 000	2 000
34	Hongrie	0,228	14 560	14 560	4 853
35	Irlande	0,439	30 295	30 295	10 098
36	Islande	0,028	6 000	6 000	2 000
37	Israël	0,561	44 745	44 745	14 915
38	Italie	3,189	318 710	318 710	106 237
39	Jordanie	0,022	6 000	6 000	2 000
40	Kenya	0,03	6 000	6 000	2 000
41	Lettonie	0,05	6 000	6 000	2 000
42	Liban	0,036	6 000	6 000	2 000
43	Libye	0,018	11 304	11 304	3 768
44	Lithuanie	0,077	6 511	6 511	2 170
45	Luxembourg	0,068	6 238	6 238	2 079
46	Madagascar	0,004	6 000	6 000	2 000
47	Malawi	0,002	0	6 000	2 000
48	Mali	0,005	6 000	6 000	2 000
49	Maroc	0,055	6 000	6 000	2 000
50	Maurice	0,019	6 000	6 000	2 000

N°	Partie	Barème de l'ONU 2022-2024	MOP7 (2019-2021)	MOP8 (2023-2025)	MOP8 (par année)
51	Mauritanie	0,002	6 000	6 000	2 000
52	Monaco	0,011	6 000	6 000	2 000
53	Monténégro	0,004	6 000	6 000	2 000
54	Niger	0,003	6 000	6 000	2 000
55	Nigeria	0,182	9 000	12 000	4 000
56	Norvège	0,679	76 777	76 777	25 592
57	Ouganda	0,01	6 000	6 000	2 000
58	Ouzbékistan	0,027	6 000	6 000	2 000
59	Pays-Bas	1,377	161 931	161 931	53 977
60	Portugal	0,353	35 514	35 514	11 838
61	République Arabe Syrienne	0,009	6 000	6 000	2 000
62	République centrafricaine	0,001	6 000	6 000	2 000
63	République de Moldavie	0,005	6 000	6 000	2 000
64	République Tchèque	0,34	16 704	16 704	5 568
65	République Unie de Tanzanie	0,01	6 000	6 000	2 000
66	Roumanie	0,312	12 000	12 000	4 000
67	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,375	403 597	403 597	134 532
68	Rwanda	0,003	6 000	6 000	2 000
69	Sénégal	0,007	6 000	6 000	2 000
70	Serbie	0,032	0	6 000	2 000
71	Slovaquie	0,155	12 000	12 000	4 000
72	Slovénie	0,079	7 596	7 596	2 532
73	Soudan	0,01	6 000	6 000	2 000
74	Suède	0,871	95 622	95 622	31 874
75	Suisse	1,134	114 690	114 690	38 230
76	Tchad	0,003	6 000	6 000	2 000
77	Togo	0,002	6 000	6 000	2 000
78	Tunisie	0,019	6 000	6 000	2 000
79	Turkménistan	0,034	0	6 000	2 000
80	Ukraine	0,056	9 314	9 314	3 105
81	Zimbabwe	0,007	6 000	6 000	2 000
	Sous-total		3 117 081	3 147 081	1 049 027
82	UE		80 079	80 079	26 693
	Total à partager par les parties contractantes		3 203 160	3 203 160	1 067 720

Scénario 2: Croissance réelle nulle (+ 6.1/ Scénario 1)

BL	Rubrique budgétaire	2023	2024	2025	TOTAL
		EUR	EUR	EUR	EUR
	GESTION GÉNÉRALE				
1107	Personnel professionnel	610.805	623.021	635.481	1.869.307
1305	Personnel de soutien	253.531	257.876	219.052	730.458
1201	Traducteurs	7.000	8.000	28.000	43.000
1601	Voyages officiels du personnel de l'AEWA	24.500	25.000	27.000	76.500
3201	Formation du personnel	2.040	2.081	2.122	6.243
4101	Diverses fournitures de bureau	4.080	4.162	4.245	12.486
4201	Équipement de bureau	6.120	6.242	6.367	18.730
4301	Loyer et frais d'entretien	-	-	-	-
4302	Prestataire de services IT	30.000	31.000	32.000	93.000
4303	Coûts GSDM (Umoja)	17.000	17.000	17.000	51.001
5101	Fonctionnement/entretien des ordinateurs, photocopieuses & autres	5.100	5.300	5.400	15.800
5201	Production de documents (externe)	-	-	-	-
5203	Matériel de référence	-	-	-	-
5301	Téléphone, Fax	5.200	5.302	5.406	15.908
5302	Frais postaux et divers	2.550	2.601	2.653	7.804
5303	Frais bancaires	102	104	106	312
	Sous-total	968.028	987.689	984.833	2.940.550
	MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE AFRICAINE				
2203	Projets du Fonds de petites subventions dans les pays d'Afrique	-	-	-	-
2204	Mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Afrique	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	SERVICES POUR LES RÉUNIONS DES PARTIES				
1204	Rédacteurs du rapport	-	-	-	-
1205	Traducteurs	-	-	-	-
1220	Consultance pour la MOP (1 étude)	-	-	-	-
1602	Voyages du personnel pour se rendre à la MOP	-	-	-	-
2201	Organisation de la MOP	-	-	37.941	37.941
5201	Production de documents (externe)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	37.941	37.941
	SERVICES POUR LE COMITÉ TECHNIQUE				
1204	Rédacteurs de rapports	-	-	-	-
1205	Interprètes	-	-	-	-
3302	Réunions du TC (voyages/indemnités journalières/ coûts organisationnels)	15.031	15.031	-	30.062
	Sous-total	15.031	15.031	-	30.062
	SERVICES POUR LE COMITÉ PERMANENT				
1204	Rédacteurs de rapports	-	-	-	-
1205	Interprètes	-	-	-	-
3303	Réunion du StC (voyages/indemnités journalières/ coûts organisationnels)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	TOTAL	983.059	1.002.720	1.022.775	3.008.553
	13 % Dépenses d'appui aux programmes	127.798	130.354	132.961	391.112
	TOTAL À PARTAGER PAR LES PARTIES	1.110.856	1.133.073	1.155.735	3.399.665

Contributions des parties contractantes sous Scénario 2:

N°	Partie	Barème de l'ONU 2022-2024	MOP7 (2019-2021)	MOP8 (2023-2025)	MOP8 (par année)
1	Afrique du Sud	0,244	32 917	32 917	10 972
2	Albanie	0,008	6 000	6 000	2 000
3	Algérie	0,109	9 000	11 105	3 702
4	Allemagne	6,111	542 837	580 241	193 414
5	Ancienne République Yougoslave de Macédoine	0,007	6 000	6 000	2 000
6	Arménie	0,007	0	6 000	2 000
7	Bélarus	0,041	6 000	6 000	2 000
8	Belgique	0,828	80 032	84 361	120,00
9	Bénin	0,005	6 000	6 000	2 000
10	Botswana	0,015	6 000	6 000	2 000
11	Bulgarie	0,056	6 000	6 000	2 000
12	Burkina Faso	0,004	6 000	6 000	2 000
13	Burundi	0,001	6 000	6 000	2 000
14	Chypre	0,036	6 000	6 000	2 000
15	Congo	0,005	6 000	6 000	2 000
16	Côte d'Ivoire	0,022	6 000	6 000	2 000
17	Croatie	0,091	8 953	9 272	3 091
18	Danemark	0,553	68 796	68 796	22 932
19	Djibouti	0,001	6 000	6 000	2 000
20	Egypte	0,139	13 746	14 162	4 721
21	Espagne	2,134	220 925	220 925	73 642
22	Estonie	0,044	6 000	6 000	2 000
23	Eswatini	0,002	6 000	6 000	2 000
24	Ethiopie	0,01	6 000	6 000	2 000
25	Finlande	0,417	51 585	51 585	17 195
26	France	4,318	413 184	425 789	141 930
27	Gabon	0,013	6 000	6 000	2 000
28	Gambie	0,001	6 000	6 000	2 000
29	Géorgie	0,008	6 000	6 000	2 000
30	Ghana	0,024	6 000	6 000	2 000
31	Guinée	0,003	6 000	6 000	2 000
32	Guinée Équatoriale	0,012	6 000	6 000	2 000
33	Guinée-Bissau	0,001	6 000	6 000	2 000
34	Hongrie	0,228	14 560	23 230	7 743
35	Irlande	0,439	30 295	44 728	14 909
36	Islande	0,028	6 000	6 000	2 000
37	Israël	0,561	44 745	57 158	19 053
38	Italie	3,189	318 710	324 912	108 304
39	Jordanie	0,022	6 000	6 000	2 000
40	Kenya	0,03	6 000	6 000	2 000
41	Lettonie	0,05	6 000	6 000	2 000
42	Liban	0,036	6 000	6 000	2 000
43	Libye	0,018	11 304	11 304	3 768
44	Lithuanie	0,077	6 511	7 845	2 615
45	Luxembourg	0,068	6 238	6 928	2 309
46	Madagascar	0,004	6 000	6 000	2 000
47	Malawi	0,002	0	6 000	2 000
48	Mali	0,005	6 000	6 000	2 000
49	Maroc	0,055	6 000	6 000	2 000
50	Maurice	0,019	6 000	6 000	2 000

N°	Partie	Barème de l'ONU 2022-2024	MOP7 (2019-2021)	MOP8 (2023-2025)	MOP8 (par année)
51	Mauritanie	0,002	6 000	6 000	2 000
52	Monaco	0,011	6 000	6 000	2 000
53	Monténégro	0,004	6 000	6 000	2 000
54	Niger	0,003	6 000	6 000	2 000
55	Nigeria	0,182	9 000	18 543	6 181
56	Norvège	0,679	76 777	76 777	25 592
57	Ouganda	0,01	6 000	6 000	2 000
58	Ouzbékistan	0,027	6 000	6 000	2 000
59	Pays-Bas	1,377	161 931	161 931	53 977
60	Portugal	0,353	35 514	35 966	11 989
61	République Arabe Syrienne	0,009	6 000	6 000	2 000
62	République centrafricaine	0,001	6 000	6 000	2 000
63	République de Moldavie	0,005	6 000	6 000	2 000
64	République Tchèque	0,34	16 704	34 641	11 547
65	République Unie de Tanzanie	0,01	6 000	6 000	2 000
66	Roumanie	0,312	12 000	31 788	10 596
67	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,375	403 597	423 455	141 152
68	Rwanda	0,003	6 000	6 000	2 000
69	Sénégal	0,007	6 000	6 000	2 000
70	Serbie	0,032	0	6 000	2 000
71	Slovaquie	0,155	12 000	15 792	5 264
72	Slovénie	0,079	7 596	8 049	2 683
73	Soudan	0,01	6 000	6 000	2 000
74	Suède	0,871	95 622	95 622	31 874
75	Suisse	1,134	114 690	115 538	38 513
76	Tchad	0,003	6 000	6 000	2 000
77	Togo	0,002	6 000	6 000	2 000
78	Tunisie	0,019	6 000	6 000	2 000
79	Turkménistan	0,034	0	6 000	2 000
80	Ukraine	0,056	9 314		
81	Zimbabwe	0,007	6 000	6 000	2 000
	Sous-total		3 117 081	3 314 673	1 104 891
82	UE		80 079	84 992	28 331
	Total à partager par les parties contractantes		3 203 160	3 399 665	1 133 222

Scénario 3: Consolidation de l'équipe actuelle du Secrétariat (+ 19.9 %/Scénario 2)

BL	Rubrique budgétaire	2023	2024	2025	TOTAL
		EUR	EUR	EUR	EUR
	GESTION GÉNÉRALE				
1107	Personnel professionnel	610.805	822.272	838.717	2.271.794
1305	Personnel de soutien	270.702	276.116	281.638	828.455
1201	Traducteurs	7.000	8.000	28.000	43.000
1601	Voyages officiels du personnel de l'AEWA	24.500	25.000	27.000	76.500
3201	Formation du personnel	2.040	2.081	2.122	6.243
4101	Diverses fournitures de bureau	4.080	4.162	4.245	12.486
4201	Équipement de bureau	6.120	6.242	6.367	18.730
4301	Loyer et frais d'entretien	-	-	-	-
4302	Prestataire de services IT	30.000	31.000	32.000	93.000
4303	Coûts GSDM (Umoja)	17.000	17.000	17.000	51.001
5101	Fonctionnement/entretien des ordinateurs, photocopieuses & autres	5.100	5.300	5.400	15.800
5201	Production de documents (externe)	-	-	-	-
5203	Matériel de référence	-	-	-	-
5301	Téléphone, Fax	5.200	5.302	5.406	15.908
5302	Frais postaux et divers	2.550	2.601	2.653	7.804
5303	Frais bancaires	102	104	106	312
	Sous-total	985.199	1.205.179	1.250.655	3.441.034
	MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE AFRICAINE				
2203	Projets du Fonds de petites subventions dans les pays d'Afrique	-	-	-	-
2204	Mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Afrique	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	SERVICES POUR LES RÉUNIONS DES PARTIES				
1204	Rédacteurs du rapport	-	-	-	-
1205	Traducteurs	-	-	50.200	50.200
1220	Consultance pour la MOP (1 étude)	-	-	-	-
1602	Voyages du personnel pour se rendre à la MOP	-	-	-	-
2201	Organisation de la MOP	-	-	87.955	87.955
5201	Production de documents (externe)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	138.155	138.155
	SERVICES POUR LE COMITÉ TECHNIQUE				
1204	Rédacteurs de rapports	-	-	-	-
1205	Interprètes	-	-	-	-
3302	Réunions du TC (voyages/indemnités journalières/ coûts organisationnels)	15.031	15.031	-	30.062
	Sous-total	15.031	15.031	-	30.062
	SERVICES POUR LE COMITÉ PERMANENT				
1204	Rédacteurs de rapports	-	-	-	-
1205	Interprètes	-	-	-	-
3303	Réunion du StC (voyages/indemnités journalières/ coûts organisationnels)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	TOTAL	1.000.230	1.220.210	1.388.810	3.609.251
	13 % Dépenses d'appui aux programmes	130.030	158.627	180.545	469.203
	TOTAL À PARTAGER PAR LES PARTIES	1.130.260	1.378.838	1.569.356	4.078.453

Contributions des parties contractantes sous Scénario 3 :

N°	Partie	Barème de l'ONU 2022-2024	MOP7 (2019-2021)	MOP8 (2023-2025)	MOP8 (par année)
1	Afrique du Sud	0,244	32 917	32 917	10 972
2	Albanie	0,008	6 000	6 000	2 000
3	Algérie	0,109	9 000	13 548	4 516
4	Allemagne	6,111	542 837	755 900	251 967
5	Ancienne République Yougoslave de Macédoine	0,007	6 000	6 000	2 000
6	Arménie	0,007	0	6 000	2 000
7	Bélarus	0,041	6 000	6 000	2 000
8	Belgique	0,828	80 032	102 912	34 304
9	Bénin	0,005	6 000	6 000	2 000
10	Botswana	0,015	6 000	6 000	2 000
11	Bulgarie	0,056	6 000	6 960	2 320
12	Burkina Faso	0,004	6 000	6 000	2 000
13	Burundi	0,001	6 000	6 000	2 000
14	Chypre	0,036	6 000	6 000	2 000
15	Congo	0,005	6 000	6 000	2 000
16	Côte d'Ivoire	0,022	6 000	6 000	2 000
17	Croatie	0,091	8 953	11 310	3 770
18	Danemark	0,553	68 796	68 796	22 932
19	Djibouti	0,001	6 000	6 000	2 000
20	Egypte	0,139	13 746	17 276	5 759
21	Espagne	2,134	220 925	264 505	88 168
22	Estonie	0,044	6 000	6 000	2 000
23	Eswatini	0,002	6 000	6 000	2 000
24	Ethiopie	0,01	6 000	6 000	2 000
25	Finlande	0,417	51 585	51 829	17 276
26	France	4,318	413 184	534 519	178 173
27	Gabon	0,013	6 000	6 000	2 000
28	Gambie	0,001	6 000	6 000	2 000
29	Géorgie	0,008	6 000	6 000	2 000
30	Ghana	0,024	6 000	6 000	2 000
31	Guinée	0,003	6 000	6 000	2 000
32	Guinée Équatoriale	0,012	6 000	6 000	2 000
33	Guinée-Bissau	0,001	6 000	6 000	2 000
34	Hongrie	0,228	14 560	28 338	9 446
35	Irlande	0,439	30 295	54 563	18 188
36	Islande	0,028	6 000	6 000	2 000
37	Israël	0,561	44 745	69 727	23 242
38	Italie	3,189	318 710	394 899	131 633
39	Jordanie	0,022	6 000	6 000	2 000
40	Kenya	0,03	6 000	6 000	2 000
41	Lettonie	0,05	6 000	6 345	2 115
42	Liban	0,036	6 000	6 131	2 044
43	Libye	0,018	11 304	11 304	3 768
44	Lithuanie	0,077	6 511	9 570	3 190
45	Luxembourg	0,068	6 238	8 452	2 817
46	Madagascar	0,004	6 000	6 000	2 000
47	Malawi	0,002	0	6 000	2 000
48	Mali	0,005	6 000	6 000	2 000
49	Maroc	0,055	6 000	6 836	2 279
50	Maurice	0,019	6 000	6 000	2 000

N°	Partie	Barème de l'ONU 2022-2024	MOP7 (2019-2021)	MOP8 (2023-2025)	MOP8 (par année)
51	Mauritanie	0,002	6 000	6 000	2 000
52	Monaco	0,011	6 000	6 000	2 000
53	Monténégro	0,004	6 000	6 000	2 000
54	Niger	0,003	6 000	6 000	2 000
55	Nigeria	0,182	9 000	22 621	7 540
56	Norvège	0,679	76 777	84 393	28 131
57	Ouganda	0,01	6 000	6 000	2 000
58	Ouzbékistan	0,027	6 000	6 000	2 000
59	Pays-Bas	1,377	161 931	171 147	57 049
60	Portugal	0,353	35 514	43 874	14 625
61	République Arabe Syrienne	0,009	6 000	6 000	2 000
62	République centrafricaine	0,001	6 000	6 000	2 000
63	République de Moldavie	0,005	6 000	6 000	2 000
64	République Tchèque	0,34	16 704	42 259	14 086
65	République Unie de Tanzanie	0,01	6 000	6 000	2 000
66	Roumanie	0,312	12 000	38 778	12 926
67	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,375	403 597	541 183	180 394
70	Serbie	0,032	0	6 000	2 000
71	Slovaquie	0,155	12 000	19 265	6 422
72	Slovénie	0,079	7 596	9 819	3 273
73	Soudan	0,01	6 000	6 000	2 000
74	Suède	0,871	95 622	108 256	36 085
75	Suisse	1,134	114 690	140 945	46 982
76	Tchad	0,003	6 000	6 000	2 000
77	Togo	0,002	6 000	6 000	2 000
78	Tunisie	0,019	6 000	6 000	2 000
79	Turkménistan	0,034	0	6 000	2 000
80	Ukraine	0,056	9 314	9 314	3 105
81	Zimbabwe	0,007	6 000	6 000	2 000
	Sous-total	30,213	3 117 081	3 976 492	1 325 497
82	UE		80 079	101 961	33 987
	Total à partager par les parties contractantes		3 197 160	4 978 453	1 359 484

Scénario 4 : Consolidation de l'équipe actuelle du Secrétariat et renforcement de l'Unité de la science, de la mise en œuvre et de la conformité (+ 24.4 % croissance /Scénario 3)

BL	Rubrique budgétaire	2023	2024	2025	TOTAL
		EUR	EUR	EUR	EUR
	GESTION GÉNÉRALE				
1107	Personnel professionnel	741.824	1.163.142	1.261.469	3.166.435
1305	Personnel de soutien	270.702	276.116	281.638	828.455
1201	Traducteurs	7.000	8.000	28.000	43.000
1601	Voyages officiels du personnel de l'AEWA	24.500	25.000	27.000	76.500
3201	Formation du personnel	2.040	2.081	2.122	6.243
4101	Diverses fournitures de bureau	4.080	4.162	4.245	12.486
4201	Équipement de bureau	6.120	6.242	6.367	18.730
4301	Loyer et frais d'entretien	-	-	-	-
4302	Prestataire de services IT	21.000	22.000	23.000	66.000
4303	Coûts GSDM (Umoja)	20.772	22.658	22.658	66.087
5101	Fonctionnement/entretien des ordinateurs, photocopieuses & autres	5.100	5.300	5.400	15.800
5201	Production de documents (externe)	-	-	-	-
5203	Matériel de référence	-	-	-	-
5301	Téléphone, Fax	5.200	5.302	5.406	15.908
5302	Frais postaux et divers	2.550	2.601	2.653	7.804
5303	Frais bancaires	102	104	106	312
	Sous-total	1.110.989	1.542.707	1.670.064	4.323.761
	MISE EN OEUVRE DE L'INITIATIVE AFRICAINE				
2203	Projets du Fonds de petites subventions dans les pays d'Afrique	-	-	-	-
2204	Mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Afrique	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	SERVICES POUR LES RÉUNIONS DES PARTIES				
1204	Rédacteurs du rapport	-	-	-	-
1205	Traducteurs	-	-	50.200	50.200
1220	Consultance pour la MOP (1 étude)	-	-	-	-
1602	Voyages du personnel pour se rendre à la MOP	-	-	-	-
2201	Organisation de la MOP	-	-	87.955	87.955
5201	Production de documents (externe)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	138.155	138.155
	SERVICES POUR LE COMITÉ TECHNIQUE				
1204	Rédacteurs de rapports	-	-	-	-
1205	Interprètes	-	-	-	-
3302	Réunions du TC (voyages/indemnités journalières/ coûts organisationnels)	15.031	15.031	-	30.062
	Sous-total	15.031	15.031	-	30.062
	SERVICES POUR LE COMITÉ PERMANENT				
1204	Rédacteurs de rapports	-	-	-	-
1205	Interprètes	-	-	-	-
3303	Réunion du StC (voyages/indemnités journalières/ coûts organisationnels)	-	-	-	-
	Sous-total	-	-	-	-
	TOTAL	1.126.020	1.557.738	1.808.219	4.491.978
	13 % Dépenses d'appui aux programmes	146.383	202.506	235.069	583.957
	TOTAL À PARTAGER PAR LES PARTIES	1.272.403	1.760.244	2.043.288	5.075.935

Contributions des parties contractantes sous Scénario 4

N°	Partie	Barème de l'ONU 2022-2024	MOP7 (2019-2021)	MOP8 (2023-2025)	MOP8 (par année)
1	Afrique du Sud	0,244	32 917	38 338	12 779
2	Albanie	0,008	6 000	6 000	2 000
3	Algérie	0,109	9 000	17 126	5 709
4	Allemagne	6,111	542 837	957 496	319 165
5	Ancienne République Yougoslave de Macédoine	0,007	6 000	6 000	2 000
6	Arménie	0,007	0	6 000	2 000
7	Bélarus	0,041	6 000	6 442	2 147
8	Belgique	0,828	80 032	130 097	43 366
9	Bénin	0,005	6 000	6 000	2 000
10	Botswana	0,015	6 000	6 000	2 000
11	Bulgarie	0,056	6 000	8 799	2 933
12	Burkina Faso	0,004	6 000	6 000	2 000
13	Burundi	0,001	6 000	6 000	2 000
14	Chypre	0,036	6 000	6 000	2 000
15	Congo	0,005	6 000	6 000	2 000
16	Côte d'Ivoire	0,022	6 000	6 000	2 000
17	Croatie	0,091	8 953	14 298	4 766
18	Danemark	0,553	68 796	86 889	28 963
19	Djibouti	0,001	6 000	6 000	2 000
20	Egypte	0,139	13 746	21 840	7 280
21	Espagne	2,134	220 925	335 299	111 766
22	Estonie	0,044	6 000	6 913	2 304
23	Eswatini	0,002	6 000	6 000	2 000
24	Ethiopie	0,01	6 000	6 000	2 000
25	Finlande	0,417	51 585	65 520	21 840
26	France	4,318	413 184	676 904	225 635
27	Gabon	0,013	6 000	6 000	2 000
28	Gambie	0,001	6 000	6 000	2 000
29	Géorgie	0,008	6 000	6 000	2 000
30	Ghana	0,024	6 000	6 000	2 000
31	Guinée	0,003	6 000	6 000	2 000
32	Guinée Équatoriale	0,012	6 000	6 000	2 000
33	Guinée-Bissau	0,001	6 000	6 000	2 000
34	Hongrie	0,228	14 560	35 824	11 941
35	Irlande	0,439	30 295	68 977	22 992
36	Islande	0,028	6 000	6 000	2 000
37	Israël	0,561	44 745	88 146	29 382
38	Italie	3,189	318 710	501 063	167 021
39	Jordanie	0,022	6 000	6 000	2 000
40	Kenya	0,03	6 000	6 000	2 000
41	Lettonie	0,05	6 000	7 987	2 662
42	Liban	0,036	6 000	6 131	2 044
43	Libye	0,018	11 304	11 304	3 768
44	Lithuanie	0,077	6 511	12 098	4 033
45	Luxembourg	0,068	6 238	10 684	3 561
46	Madagascar	0,004	6 000	6 000	2 000
47	Malawi	0,002	0	6 000	2 000
48	Mali	0,005	6 000	6 000	2 000
49	Maroc	0,055	6 000	8 642	881,00
50	Maurice	0,019	6 000	6 000	2 000

N°	Partie	Barème de l'ONU 2022-2024	MOP7 (2019-2021)	MOP8 (2023-2025)	MOP8 (par année)
51	Mauritanie	0,002	6 000	6 000	2 000
52	Monaco	0,011	6 000	6 000	2 000
53	Monténégro	0,004	6 000	6 000	2 000
54	Niger	0,003	6 000	6 000	2 000
55	Nigeria	0,182	9 000	28 596	9 532
56	Norvège	0,679	76 777	106 686	35 562
57	Ouganda	0,01	6 000	6 000	2 000
58	Ouzbékistan	0,027	6 000	6 000	2 000
59	Pays-Bas	1,377	161 931	216 358	72 119
60	Portugal	0,353	35 514	55 464	18 488
61	République Arabe Syrienne	0,009	6 000	6 000	2 000
62	République centrafricaine	0,001	6 000	6 000	2 000
63	République de Moldavie	0,005	6 000	6 000	2 000
64	République Tchèque	0,34	16 704	53 422	17 807
65	République Unie de Tanzanie	0,01	6 000	6 000	2 000
66	Roumanie	0,312	12 000	49 022	16 341
67	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,375	403 597	685 559	228 520
68	Rwanda	0,003	6 000	6 000	2 000
69	Sénégal	0,007	6 000	6 000	2 000
70	Serbie	0,032	0	6 000	2 000
71	Slovaquie	0,155	12 000	24 354	8 118
72	Slovénie	0,079	7 596	12 413	4 138
73	Soudan	0,01	6 000	6 000	2 000
77	Togo	0,002	6 000	6 000	2 000
78	Tunisie	0,019	6 000	6 000	2 000
79	Turkménistan	0,034	0	6 000	2 000
80	Ukraine	0,056	9 314	9 314	3 105
81	Zimbabwe	0,007	6 000	6 000	2 000
	Sous-total	30,213	3 117 081	4 949 037	1 649 679
82	UE		80 079	126 898	42 299
	Total à partager par les parties contractantes		3 203 160	5 075 935	1 691 978

Annexe 2 : Projet de programme de travail du Secrétariat pour 2023-2025

Scénarios 1 et 2 :

	Mandats	Activités	Scénario 1													Scénario 2													Financement assuré par le budget de base en dehors du personnel	Activité soumise à la collecte de fonds
			Ex/Sec/P4	Ex/Support/P2	Ex/Assitant/G5	SCU/Head/P3	SCU/Assitant/G5	SCU/EGMP Coord/P2 (polycon)	SCU/EGMP Assitant/G5 (polycon)	AI/Coord/P2	AI/Assitant/G5	Info/Officer/P2	Info/Assitant/G5	IMCA/Aide et assistance (postes CMS)	Ex/Sec/P4	Ex/Support/P2	Ex/Assitant/G5	SCU/Head/P3	SCU/Assitant/G5	SCU/EGMP Coord/P2 (polycon)	SCU/EGMP Assitant/G5 (polycon)	AI/Coord/P2	AI/Assitant/G5	Info/Officer/P2	Info/Assitant/G5	IMCA/Aide et assistance (postes CMS)				
1.	Tous les mandats, règles et règlements de l'ONU	Obligations générales et travail du personnel (correspondance, organisation de réunions/ateliers, préparation de documents/rapports, passation de marchés, supervision, etc.)	23	23	93	23	60	18	60	23	45	23	28	x	23	23	93	23	60	18	60	23	75	23	33	x	oui dans les sc. 1 et 2			
2.	Articles VI, VII, VIII de l'AEWA, Résolutions 2.6, 8.11	Services aux organes de l'AEWA (MOP, SIC, TC) (préparation logistique et matérielle, animation et suivi des réunions des organes et aide entre les sessions)	19	20	7	34	20	6	5	6	5	9	5	x	19	20	7	34	20	6	5	6	5	9	5	x	Sc. 1 : 29 263 euros Sc. 2 : 68 003 euros Sc. 3 + 4 : 168 217 euros	oui		
3.	Article VIII de l'AEWA, décision du Comité permanent 22ème réunion du Comité permanent, novembre 2004, Bonn, Allemagne	Exécuter les décisions adressées par les Parties : Prix AEWA pour la conservation des oiseaux d'eau (appel à candidatures et suivi)	1	1		1									1	1		1									oui (5 000 USD)			
4.	Article VIII de l'AEWA, Résolutions 5.2, 5.19, 5.25, 6.4, 7.6	Promouvoir et coordonner les activités dans le cadre de l'AEWA et de son Plan d'action (plans d'action/programmes de travail conjoints/MoU/mécanismes/synergies au niveau des voies de migration/au niveau international/au niveau régional entre les Parties et/ou avec les OIG/DNG internationales)	5			x									5			x										oui		
4.1	Par. 2.2.1 du Plan d'action de l'AEWA, Résolutions 5.8, 6.8, 6.9, 7.5, 8.4	Conservation des espèces (coordonner l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre des plans d'action/de gestion par espèce (ISSAP/SSMP))	2			10			0,5						2			10			0,5						à temps partiel dans les sc. 1 à 3 un P3 à temps plein dans le sc. 4	oui		
4.2	Par. 3 du Plan d'action de l'AEWA, Résolution 8.6	Conservation de l'habitat (mise à jour de l'outil de réseau de sites critiques)				x			x								x				x							oui		
4.3	Par. 4.3.4, 4.3.12 du Plan d'action de l'AEWA, Résolutions 5.11, 5.12, 6.11, 6.12	Gestion des activités humaines (activités liées à la gestion des espèces causant des dommages aux cultures et aux pêcheries, les lignes électriques, le saturnisme, les énergies renouvelables, l'abattage/la prise et le commerce illégaux)				x											x											oui		
4.4	Paragraphe 5 du Plan d'action de l'AEWA, Résolutions 5.2, 8.5	Recherche et suivi (activités de surveillance des oiseaux d'eau)				5			3								5			3								oui		
4.5	Par. 6.2 du Plan d'action de l'AEWA	Éducation et information (formation et ressources documentaires pour les Parties)				x			x	2			x				x			x		2			x			oui		
4.6	Paragraphe 7 du Plan d'action de l'AEWA	Mise en œuvre :																												
4.6.1	Plan stratégique de l'AEWA pour 2019-2027, Résolutions 5.12, 7.1	Coordonner et mettre en œuvre les activités dans le cadre du plan stratégique de l'AEWA pour 2019-2027	3			6			1				x	3			6			1					x			oui		
4.6.2	Plan d'action africain pour l'Afrique pour 2019-2027, Résolutions 4.9, 5.9, 5.10, 5.11, 7.1	Coordonner les activités de l'Initiative africaine et dans le cadre du Plan d'action 2019-2027 de l'AEWA pour l'Afrique	5						12		2		x	5						12		2			x			oui		
4.6.3	Résolution 5.2	Élaborer un plan d'action pour l'Asie occidentale et centrale																										no		
4.6.4	Par. 7.3 DU Plan d'action de l'AEWA, Résolutions 5.10, 8.5, 8.8 (7.8, 6.5 et précédentes)	Coordonner les activités relatives aux lignes directrices de conservation de l'AEWA				x											x											oui		
4.6.5	Par. 7.4 - 7.7 du Plan d'action de l'AEWA	Coordonner la compilation des revues internationales	x			x								x			x											oui		
5.	Article VIII de l'AEWA, Résolution 5.2	Assurer la liaison avec les états de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties, faciliter la coordination entre les Parties et avec les organisations internationales et nationales	2	1		1									2	1		1										no		
6.	Article VIII de l'AEWA	Rassembler et évaluer les informations qui feront avancer les objectifs et la mise en œuvre de l'AEWA et organiser la diffusion de ces informations	1			x							x	1			x								x			no		
7.	Article VIII de l'AEWA	Attirer l'attention de la MOP sur les questions relatives aux objectifs de l'AEWA	x											x														no		

Scénarios 3 et 4:

	Mandats	Activités	Scénario 3													Scénario 4													Financement assuré par le budget de base en dehors du personnel	Activité soumise à la collecte de fonds	
			% Ex/Sec/PS	% Ex/Support/P3	% Ex/Assistan/GS	% S/CU/Chief/P4	% S/CU/Assistan/GS	% S/CU/Coordinateur EGMP/P2 (volontaire)	% S/CU/Assistan EGMP/G5 (volontaire)	% A/Coordinateur/P3	% A/Assistan/GS	% Info/Responsable/P3	% Info/Assistan/GS	% INCA/Aide et assistance (autres CMS)	% Ex/Sec/PS	% Ex/Support/P3	% Ex/Assistan/GS	% S/CU/Chief/P4	% S/CU/Spécies/P3	% S/CU/Conformité/P3	% S/CU/Soutien au Comité technique/P2	% S/CU/Assistan/GS	% S/CU/Coordinateur EGMP/P2 (volontaire)	% S/CU/Assistan EGMP/G5 (volontaire)	% A/Coordinateur/P3	% A/Assistan/GS	% Info/Responsable/P3	% Info/Assistan/GS			% INCA/Aide et assistance (autres CMS)
1.	Tous les mandats, règles et règlements de l'ONU	Obligations générales et travail du personnel (correspondance, organisation de réunions/ateliers, préparation de documents/rapports, passation de marchés, supervision, etc.)	23	23	98	23	60	18	60	23	75	23	33	x	23	23	98	23	23	23	23	60	18	60	23	75	23	28	x		oui dans les sc. 1 et 2
2.	Articles VI, VII, VIII de l'AEWA, Résolutions 2.6, 8.11	Services aux organes de l'AEWA (MOP, SIC, TC) (préparation logistique et matérielle, animation et suivi des réunions des organes et aide entre les sessions)	19	20	7	34	25	6	5	7	5	9	5	x	19	20	7	17	10	13	67	25	6	5	7	5	9	5	x	Sc. 1 : 29 263 euros Sc. 2 : 68 003 euros Sc. 3 + 4 : 188 217 euros	oui
3.	Article VIII de l'AEWA, décision du Comité permanent, 2ème réunion du Comité permanent, novembre 2004, Bonn, Allemagne	Exécuter les décisions adressées par les Parties : Prix AEWA pour la conservation des oiseaux d'eau (appel à candidatures et suivi)	1	1		1									1	1		1												oui (5 000 USD)	
4.	Article VIII de l'AEWA, Résolutions 5.2, 5.19, 5.25, 6.4, 7.6	Promouvoir et coordonner les activités dans le cadre de l'AEWA et de son Plan d'action (plans d'action/programmes de travail conjoints/MoU/mécanismes/synergies au niveau des voies de migration/au niveau international/au niveau régional entre les Parties et/ou avec les OIG/ONG internationales)	5			x									5		6		18	2											oui
4.1.	Par. 2.2.1 du Plan d'action de l'AEWA, Résolutions 5.8, 6.8, 6.9, 7.5, 8.4	Conservation des espèces (coordonner l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre des plans d'action/de gestion par espèce (ISSAP/SSMP))	2			10				3					2		5	65							3					à temps partiel dans les sc. 1 à 3 à temps plein dans le sc. 4	oui
4.2.	Par. 3 du Plan d'action de l'AEWA, Résolution 8.6	Conservation de l'habitat (mise à jour de l'outil de réseau de sites critiques)				x				x						x	2								x						oui
4.3.	Par. 4.3.4, 4.3.12 du Plan d'action de l'AEWA, Résolutions 5.11, 5.12, 6.11, 6.12	Gestion des activités humaines (activités liées à la gestion des espèces causant des dommages aux cultures et aux pêcheries, les lignes électriques, le saturnisme, les énergies renouvelables, l'abattage/la prise et le commerce illégaux)				x											6														oui
4.4.	Paragraphe 5 du Plan d'action de l'AEWA, Résolutions 5.2, 8.5	Recherche et suivi (activités de surveillance des oiseaux d'eau)				5				3							5								3						oui
4.5.	Par. 6.2 du Plan d'action de l'AEWA	Éducation et information (formation et ressources documentaires pour les Parties)				x				x			x				x							x		2		x			oui
4.6.	Paragraphe 7 du Plan d'action de l'AEWA	Mise en œuvre :																													
4.6.1.	Plan stratégique de l'AEWA pour 2019-2027, Résolutions 5.12, 7.1	Coordonner et mettre en œuvre les activités dans le cadre du plan stratégique de l'AEWA pour 2019-2027	3			6				4			x		3		19	5	25	5					4			x			oui
4.6.2.	Plan d'action africain pour l'Afrique pour 2019-2027, Résolutions 4.9, 5.9, 5.10, 5.11, 7.1	Coordonner les activités de l'Initiative africaine et dans le cadre du Plan d'action 2019-2027 de l'AEWA pour l'Afrique	5							46		2	x		6										46		2		x		oui
4.6.3.	Résolution 5.2	Élaborer un plan d'action pour l'Asie occidentale et centrale																													no
4.6.4.	Par. 7.3 DU Plan d'action de l'AEWA, Résolutions 5.10, 8.5, 8.8 (7.8, 6.5 et précédentes)	Coordonner les activités relatives aux lignes directrices de conservation de l'AEWA				x											x														oui
4.6.5.	Par. 7.4 - 7.7 du Plan d'action de l'AEWA	Coordonner la compilation des revues internationales	x			x									x		x	x	x	x											oui
5.	Article VIII de l'AEWA, Résolution 5.2	Assurer la liaison avec les états de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties, faciliter la coordination entre les Parties et avec les organisations internationales et nationales	2	1		1									2	1		1	x	x	x										no
6.	Article VIII de l'AEWA	Rassembler et évaluer les informations qui feront avancer les objectifs et la mise en œuvre de l'AEWA et organiser la diffusion de ces informations	1			x							x		1		x	x	x	x								x			no
7.	Article VIII de l'AEWA	Attirer l'attention de la MOP sur les questions relatives aux objectifs de l'AEWA	x											x																	no

Mandats	Activités	Scénario 3												Scénario 4												Financement assuré par le budget de base en dehors du personnel	Activité soumise à la collecte de fonds							
		Ev/Esc/PS	Ev/Support/P3	Ev/Assistan/G5	SCU/Chief/P4	SCU/Assistan/G5	SCU/Coordinateur EGMP/P2 (volycan)	SCU/Assistan EGMP/G5 (volycan)	AI/Coordinateur/P3	AI/Assistan/G5	Info/Responsable/P3	Info/Assistan/G5	IMCA/Aide et assistance (pretes CMS)	Ev/Esc/PS	Ev/Support/P3	Ev/Assistan/G5	SCU/Chief/P4	SCU/Expertes/P3	SCU/Conformité/P3	SCU/Soutien au Comité technique/P2	SCU/Assistan/G5	SCU/Coordinateur EGMP/P2 (volycan)	SCU/Assistan EGMP/G5 (volycan)	AI/Coordinateur/P3	AI/Assistan/G5			Info/Responsable/P3	Info/Assistan/G5	IMCA/Aide et assistance (pretes CMS)				
8.	Article VIII de l'AEWA	3	1		x		x		1	2		x	3	1		x	x	x	x		x			1		2		x						no
9.	Article VIII de l'AEWA																																	
9.1	Résolutions 1.7, 7.1	x	x		x				x				x	x		x								x										oui
9.2	Résolutions 7.12, 8.12, règles et règlements de l'ONU	12	13										12	13																				no
9.3	Règles et règlements de l'ONU	9	16		3				6				9	16		3								6										oui
10.	Article VIII de l'AEWA	1								5	32															5	32							oui
10.1	Résolution 6.10	1								17		x	1													17		x					oui	
10.2	Résolution 5.5	1								40		x	1											3		40		x					oui	
11.	Article VIII de l'AEWA	4									10		4														10						oui	
11.1	Résolution 4.6	x			1				2				x		1		18						2										oui	
11.2	Résolution 6.4, Déclaration de Paris, 11-12 mai 2016, Paris, France	2			5		76	35					2		5						76	35												oui
12.	Article V de l'AEWA								2														2											no
13.	Article V et article VIII de l'AEWA, Résolutions 5.2, 8.7	x			7								x		7			x								x							oui	
14.	Article VII de l'AEWA				2											1		6																no
15.	Article IX de l'AEWA	5			x				x				5		x									x										no
16.	Article X de l'AEWA, Résolutions 5.6, 5.7, 8.1, 8.2	1	5		2								1	5		1		6										x					no	
TOTAL DE LA DOTATION AU PERSONNEL		100	80	100	100	100	100	100	100	80	100	80	100	80	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	80	100	80							

Légende :

Postes actuels du Secrétariat du PNUE/AEWA			Sc. 1 + 2	Sc. 3 + 4	Sc. 1	Sc. 2	Sc. 3 + 4
Abr.	Intitulé de la fonction	Intitulé du poste	Rang	Rang	%	%	%
Ex/ExSec/P4	Chef du Secrétariat	Secrétaire exécutif	P4	P5	100	100	100
Ex/Soutien/P2Aide	Responsable de l'aide à la direction générale	Responsable adjoint de la gestion du	P2	P3	100	100	100
Ex/Assistant/G5	Assistant administratif	Assistant administratif	G5	G5	100	100	100
SICU/Chef/P3	Chef de l'unité chargée de la science, de la mise en œuvre et de la conformité (SICU)	Responsable de la gestion du programme	P3	P4	100	100	100
SICU/Assistant/G5	Assistant pour la SICU	Assistant à la gestion du programme	G5	G5	80	100	100
SICU/Coordinateur EGMP/P2	Coordinateur de la plateforme européenne de gestion des oies (EGMP)	Responsable adjoint de la gestion du program	P2	P2	0	0	0
SICU/Assistant EGMP/G5	Assistant pour l'EGMP	Assistant à la gestion du programme	G5	G5	0	0	0
AI/Coordinateur/P2	Coordinateur de l'Initiative africaine	Responsable adjoint de la gestion du program	P2	P3	50	50	100
AI/Assistant/G5	Assistant pour l'Initiative africaine	Assistant à la gestion du programme	G5	G5	50	80	80
Info/Responsable/P2	Responsable de l'information	Responsable de l'information	P2	P3	100	100	100
Info/Assistant/G5	Assistant à l'information	Assistant à l'information	G5	G5	50	80	80

Postes de la CMS contribuant à la gestion de l'information, aux communications et à la sensibilisation par le biais de l'unité conjointe CMS & AEWA IMCA			Rang	%
Aide IMCA	Coordinateur		P3	n/a
Assistance IMCA	Assistant Senior chargé de l'information du public		G6	n/a

Postes supplémentaires demandés dans le scénario 4				
Abr.	Intitulé de la fonction	Intitulé du poste	Rang	%
SICU/Espèces/P3	Responsable des espèces	Responsable de la gestion du programme	P3	100
SICU/Conformité/P3	Responsable de la conformité	Responsable de la gestion du programme	P3	100
SICU/Aide au Comité technique	Responsable de l'aide au Comité technique	Responsable adjoint de la gestion du program	P2	100